



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

NUMÉRO 7 du 1^{er} MARS 2018

Catégorie C

CAPN n°7 du 9 février 2018

RÉPARTITION DES RÉDUCTIONS-MAJORATIONS « NOTATION » 2017-GESTION 2016 BILAN DE « NOTATION » 2017 - GESTION 2016

Une page d'histoire de l'évaluation professionnelle qui se tourne...

Suite à la remise en cause des règles du dialogue social par le Directeur général, les élus en CAPN de l'ensemble des organisations syndicales ont décidé de boycotter systématiquement les 1^{ères} convocations des CAPN. Les élus **F.O.-DGFIP** se sont inscrits dans ce processus tout en regrettant d'en arriver là pour faire entendre son mécontentement.

En seconde convocation, deux Organisations Syndicales après lecture de leur liminaire ont quitté la séance.

F.O.-DGFIP considère que les élus n'ont pas été mandatés pour pratiquer « la politique de la chaise vide ». Aussi la délégation était présente et a siégé à la deuxième convocation sans pour autant accepter et cautionner l'attitude et les décisions du directeur.

Lors de nos propos liminaires, nous ne pouvions pas manquer de manifester notre inquiétude face aux différentes annonces formulées par le gouvernement quelques jours auparavant.

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est la destruction programmée de la Fonction Publique telle que nous la concevons : « *au service du citoyen dans le respect des principes républicains de neutralité et d'égalité de traitement* ».

Nous dénonçons la remise en cause envisagée sur les compétences des CAP (Commissions Administratives Paritaires) qui deviendraient des instances d'appel avec le risque de voir l'arbitraire s'installer lors de l'examen des déroulements de carrière, des mutations...etc.

Même si la mise en place à la DGFIP du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été reportée, nous avons rappelé notre opposition à l'individualisation des rémunérations.

Alors que les conclusions du programme Action Publique 2022 ne sont pas encore connues, nous avons également évoqué les annonces faites par le Directeur Général concernant expérimentations d'agence comptable sur des collectivités importantes volontaires, ce qui préfigurerait à plus ou moins brève échéance la disparition des postes comptables.

Nous avons également rappelé la menace de disparition qui pèse sur les missions cadastrales et de publicité foncière.

Avec la mise en place de PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération), pour les agents de la catégorie C ; 2016 a été la dernière année de gestion au cours de laquelle les agents les plus méritants - aux yeux de l'administration - ont pu encore bénéficier de réductions d'ancienneté qui permettent un avancement accéléré pour les changements d'échelons.

À compter de 2018 gestion 2017, l'avancement se fera à cadencement unique avec un allongement de la durée de carrière pour atteindre le grade/échelon sommital à savoir AAPFIP de 1^{ère} classe 10^{ème} échelon (IM 466).

Dans les documents préparatoires fournis par l'administration pour cette CAPN différents tableaux retracent les différentes répartitions de

bonifications/pénalisations concernant la notation de l'année 2017 sur la gestion 2016.

- Bilan relatif aux dotations nationales de réductions d'ancienneté :

5 887 agents ont bénéficié d'une réduction de 2 mois et 13 106 agents d'une réduction de 1 mois ce qui correspond à un total de 24 880 mois attribués.

Le reliquat 2017 de capital mois en solde est de 433 mois au titre des directions et aucun mois de reliquat national.

Pour mémoire le reliquat total de 2016 (gestion 2015) était de 1 126 mois.

Tout en constatant une diminution de ce reliquat sur la gestion 2016 par rapport à l'année précédente **F.O.-DGFIP** déplore que pour la dernière année d'attribution de réductions d'ancienneté, le reliquat des mois remontés par les directions n'ait pas été distribué en totalité aux agents.

Ce procédé est une des nombreuses manières de l'administration pour continuer à faire des économies sur le dos des agents.

Toutefois, pour cette dernière année d'attribution de réductions d'ancienneté, il est à noter que les CAPN de recours de 2^{ème} niveau (AAP1-AAP2 & AA1) ont joué pleinement leur rôle en attribuant la totalité de la réserve nationale qui était de 40 mois.

- Bilan des réductions-majorations d'ancienneté (comparatif entre 2017 et 2016)

Année	2017 (gestion 2016)	2016 (gestion 2015)
Nb Agents Evalués (hors échelons terminaux)	26 374	27 793
Nb agents /R2*	5 929	5 844
Nb agents /R1*	13 199	14 022
Taux agents bonifiés	72,5 %	71,5 %
Nb agents/M1*	27	24
Nb agents/M2*	8	12
Taux agents majorés	0,1 %	0,1 %

*R2=réduction ancienneté 2 mois, R1=réduction 1 mois, M1= majoration ancienneté 1 mois, M2=majoration 2 mois

- Bilan des réductions, majorations, valorisations, pénalisations, cadence moyenne/référence, mentions encouragement, mentions d'alerte par grades (comparatif 2017 et 2016)

Années	2017 (gestion 2016)	2016 (gestion 2015)	2017 (gestion 2016)	2016 (gestion 2015)	2017 (gestion 2016)	2016 (gestion 2015)	2017 (gestion 2016)	2016 (gestion 2015)
	AAP1		AAP2		AA1		AA2	
Nb agents M2/PEN 2*	7	4	1	2	0	6	0	0
Nb agents M1/PEN 1*	10	13	8	5	7	6	2	0
Nb agents avec MA*	22	32	11	13	17	16	1	1
Nb agents avec CM/REF*	3 117	3 232	946	1 060	1 634	1 679	36	41
Nb agents avec ME*	690	877	294	380	434	551	9	9
Nb agents R1/VAL1*	7029	7 728	2 469	2 803	3 613	3 421	88	70
Nb agents R2/VAL2*	2 980	3 123	1 526	1 530	1 393	1 168	30	23

*Échelons terminaux /PEN 2 ou PEN 1 : pénalisation/VAL2 ou VAL1 : valorisation

*MA: mention d'alerte

*CM/REF: cadence moyenne/référence

*ME: mention d'encouragement

Commentaire de F.O.-DGFIP : par rapport à l'année de gestion 2015 nous constatons une légère diminution du nombre d'agents qui se sont vus attribués une mention d'alerte. Ne nous leurrions pas derrière ces chiffres, il faut se garder de considérer qu'il y a une plus grande

mansuétude de la part de l'administration vis-à-vis des agents.

L'explication est plus prosaïque et provient de la réduction des effectifs qui frappent depuis de longues années notre direction.

- Répartition des agents évalués par domaine d'affectation au 31/12/2016

Structure	M2 PEN2	M1 PEN1	MA	CM REF	ME	R1 VAL1	R2 VAL2
Sces Dir.		3	9	595	243	1 632	776
Recettes Finances		1		7	1	28	6
Brigades				18		35	15
CDIF	1		2	188	33	487	198
(1)Dir. Spéc.		2	2	214	41	434	204
SPF	1	1	1	303	48	628	318
Sces Inform.			2	236	13	451	201
SIE SIPIE PRS PRF	4	2	8	746	91	1665	756
SIP-PCR		14	11	1 804	306	4 373	1 802
Trésor.	2	4	11	1 034	548	2987	1 477
(2)Divers			5	588	103	479	176
Total Agents	8	27	51	5 733	1 427	13 199	5 929

(1)Directions spécialisées:A15,DSFP,AP-HP,DSFIPE.....

(2)Divers: agents à la disposition, structures particulières, détachés, services centraux, SCBCM, EDR/EDRA, CDC

- Bilan des recours par niveau de recours (comparatif gestions 2016&2015)

Niveau recours	Evaluation 2017	Evaluation 2016
Nb Recours AH	638	598
Nb recoursCAPL	434	366
Nb Recours CAPN 1 ^{er} niveau	0	0
Nb Recours CAPN 2 ^{ème} niveau	110	93

Commentaire de F.O.-DGFIP : le nombre d'agents évalués a diminué du fait des suppressions d'emplois, a contrario, on constate que le nombre de recours de niveaux AH, CAPL et en CAPN a fortement augmenté en 2017.

Malgré la difficulté que peut revêtir « le parcours du combattant » constitué par les étapes d'un recours d'évaluation, certains agents n'ont pas hésité à faire ce recours sachant que c'était la

dernière année pour espérer obtenir une réduction d'ancienneté.

Pour les agents qui ont obtenu une réduction d'ancienneté, cela sera une maigre compensation en cette période de disette budgétaire.

- Bilan sur le reliquat 2017 du K mois par départements et directions.

Pour cette CAPN, le seul chiffre global dont nous avons pu disposer en matière de reliquat de mois remontés par les directions était de 433 mois.

Au cours des années précédentes nous avons une information détaillée du nombre de mois par direction ce qui nous permettait d'avoir une vision d'ensemble des directions plus enclines à distribuer leur réserve et celles qui étaient plus

restrictives dans cette même distribution. Cette information nous permettait de rappeler à l'administration centrale (sans stigmatiser les directions locales) d'inciter ces mêmes directions plus « économes » à utiliser leur dotation de capital mois.

Et c'est sans doute dans un souci de transparence que cette information ne nous a pas été communiquée au prétexte que cela ne relevait pas d'un grand intérêt dans le cadre de cette CAPN dernière du genre.

La délégation F.O.-DGFIP

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT - Vincent HAYAUX du TILLY

William THUBERT - Laurent AUBOYER - Catherine HOAREAU- Martine MINIOU (experts)

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP